



saisie sur compte bancaire de l'URSAFF sans courrier reçu auparavant

Par **annette1023**, le **12/01/2024** à **16:34**

Bonjour,

Je viens de recevoir un avis de la part de l'hussier de la réunion pour une dette que me réclame l'URSAFF de la réunion pour une entreprise créer en aout 2017 et fermée en avril 2018. Je n'avais pas connaissance de cette datte auprès d'eux et j'ai déménagé en métropole depuis octobre 2018. Depuis j'ai crée d'autres entreprises auprès de l'ursaff mais aucun courrier n'a été reçu avant la saisie en question concernant les créances que j'avais à payer. Je souhaiterais payer ma dette aurdès de l'ursaff et annuler la procédure de saisie qui double la facture. Est ce possible? Bien cordialement

Par **youris**, le **19/03/2024** à **17:38**

bonjour,

l'URSAFF de la Réunion avait-elle votre nouvelle adresse en métropole pour vous informer de la procédure en cours ?

salutations